



GUIDE PRATIQUE

DEMANDES
DÉMATÉRIALISÉES
DES LICENCES

LA DÉMATÉRIALISATION, C'EST QUOI ?

La dématérialisation des licences, c'est l'arrêt de l'utilisation des formulaires papiers des demandes de licence au profit de **formulaires en ligne**, rapides et simples à compléter, qui soulagera le travail du secrétaire du club et responsabilisera les licenciés.

POUR QUI S'APPLIQUE-T-ELLE ?

Elle est **obligatoire** toutes les demandes de licences !

Cela concerne donc **l'ensemble des licences** (renouvellement, nouvelle demande et changement de club) des joueurs amateurs, éducateurs, dirigeants, volontaires et arbitres.

QUI S'OCCUPERA DE FAIRE LA DEMANDE DE LICENCE ?

Sous réserve d'avoir fourni une **adresse mail valide**, les **licencié(e)s** recevront un **mail** automatique avec un lien renvoyant vers le formulaire en ligne.

À partir de la **réception** de ce **mail**, les licencié(e)s accéderont au formulaire dématérialisé, à compléter intégralement, la **saisie** des **pièces** incombant désormais entièrement aux **licencié(e)s** et non plus au secrétaire du club.

Le **club contrôlera** ensuite **les pièces transmises par le licencié et la validation finale sera à la charge du service Licences** de la LGEF.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMATÉRIALISATION ?

La dématérialisation des licences permet de :

- **Soulager** le **travail** du secrétaire du club
- **Réduire** les **charges** administratives
- **Faciliter** le **traitement** des demandes
- **Gagner du temps** pour saisir les pièces nécessaires et les faire valider
- **Plus besoin de stocker** les papiers des licenciés
- **Rapidité** du processus

QUEL CERTIFICAT MÉDICAL UTILISER ?

Si le licencié a besoin d'un certificat médical, il devra prioritairement **utiliser celui fourni par la FFF** et téléchargeable sur Actifoot,

Certaines mentions doivent obligatoirement apparaître, c'est pourquoi, afin d'être sûr de sa validité et éviter de devoir retourner chez le médecin pour le modifier ou le compléter, nous encourageons vivement à utiliser le modèle officiel.

En cas de problème, vous pouvez contacter le Service des licences :

Par téléphone au **09 70 51 13 52**

Par mail à licences@lgef.fff.fr

Ou rendez-vous sur :

Actifoot, la plateforme de « Service aux clubs » : <https://actifoot.fr/>